

ront donnés en français, la deuxième en anglais, et ainsi de suite alternativement.

2. *Objet.* — Des quarante-huit leçons, vingt-quatre porteront sur les lettres, vingt-quatre sur les sciences. Elles seront prononcées simultanément dans les deux sections.

3. *But.* — Ces cours ont pour but de développer, chez les professeurs, la science pédagogique.

4. *Caractère.* — Pour le moment, l'on s'y bornera à des leçons de pédagogie pratique, de méthodologie appliquée : explications de textes, résumés de chapitres ou de traités (grammaire, histoire, physique, chimie, philosophie, apologétique), commentaires d'oeuvres d'art, exercices de diction, étude de cartes géographiques, problèmes, manipulations et expériences, comptes rendus de compositions littéraires et autres procédés analogues.

5. *Auditeurs.* — L'on y admettra tous les professeurs de l'enseignement secondaire (séminaires, collèges, couvents), tous les maîtres aussi de l'enseignement primaire supérieur (académies de garçons ou de filles), religieux et laïcs, hommes et femmes, tant de l'extérieur que de la province.

6. *Conditions d'admission.* — On n'exige pour l'admission aucune rétribution pécuniaire, aucun grade ou diplôme.

7. *Sanction.* — Jusqu'à nouvel ordre, aucun examen ne sera requis des auditeurs, à la suite des cours. En retour, l'assistance aux leçons ne donnera droit à aucun grade ou diplôme.

8. *Facilités de séjour.* — Pour les accommoder, le séminaire de philosophie, rue Guy, met ses chambres à la disposition des professeurs des séminaires et collèges. Les communautés enseignantes de femmes, dames de la Congrégation, soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, de Sainte-Croix, de Sainte-Anne, ouvrent leurs portes à leurs membres de l'extérieur. Les congrégations de frères enseignants, clercs de Saint-Viateur et de Sainte-Croix, Maristes, frères des Ecoles chrétiennes, de

l'Instruction chrétienne, sur les sujets respectifs.

9. *Organisation.* — Les séminaires et collèges devront payer les frais de pension et de logement. Ils s'entendent avec les professeurs pour leur propre pourvoir eux-mêmes pour le logement.

10. *Inscription.* — Les professeurs, en personne ou par un représentant, des arts, 185 rue Saint-Jacques, le 15 mai, soit dans les divers

Sect

1. ART. — Explication (3 leçons). —
2. DESSIN. — Appréhension des formes (3 leçons)
3. DICTION ET LECTURE. — Les dictionnaires franco-canadiens (3 leçons)
4. GÉOGRAPHIE. — Géographie militaire (3 leçons). — M. E.
5. HISTOIRE. — Organisation économique et sociale (3 leçons). — Abbé O.
6. LANGUES. — (3 leçons)
 - a) latine: Syntaxe (1 leçon). — Abbé O.
 - b) française: Poésie (1 leçon). — Père O.
 - c) franco-canadienne: Histoire (1 leçon)